

11 mai 2012 -19:22

Appartient à Conseil des ministres du 11 mai 2012

Dotation d'équilibre de la sécurité sociale versée à l'ONSS-gestion globale pour 2012

Le Conseil des ministres a fixé le montant de la dotation d'équilibre à la sécurité sociale pour 2012 à 4.041.353.000 euros, comme convenu lors du contrôle budgétaire.

3.637.218.000 euros seront versés à l'ONSS-gestion globale et 404.135.000 euros seront versés à la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants. La dotation d'équilibre est versée chaque année à la sécurité sociale afin d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale et de garantir la continuité du paiement des prestations sociales, de telle sorte que la sécurité sociale n'ait ni surplus ni déficit sur ces comptes établis dans le cadre du système européen de comptabilité nationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>